

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2023 À 18 HEURES 30

N° DEL2023_014 : BUDGET PRIMITIF 2023 - CRÉATION ET RÉVISION
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 février 2023 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 8 février 2023.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Yves CHAPRON, Jacky MIQUEL

Membres présents non votants :
Mesdames, Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Messieurs, Frédéric CABROLIER, Thierry DUFOUR, Jean-François ROCHEDREUX, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève MARTY (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à David DONNEZ), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Christine TAMBORINI (pouvoir à Alfred KROL), Martine LASSERRE (pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

N° DEL2023_014 : BUDGET PRIMITIF 2023 - CRÉATION ET RÉVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles. Ils disposent également que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (à l'exclusion des frais de personnel).

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement global d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. L'autorisation d'engagement constitue la limite supérieure du financement de la dépense définie ci-dessus.

Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

L'équilibre annuel du budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget. Ce dispositif est particulièrement adapté pour les opérations d'équipement de grande ampleur dont la réalisation (phase d'études comprise) est répartie sur un minimum de deux exercices.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (financement des logements sociaux, prêt première clef en Albigeois, centre technique Lebon, extension de l'hôtel d'entreprises...).

Il est prévu au budget primitif 2023, la création et la révision de plusieurs autorisations de programme ainsi que la création d'une autorisation d'engagement :

Autorisation de programme n°AP2023-01 : construction médiathèque rive droite – budget général

La construction d'une nouvelle médiathèque dans le quartier Cantepau, en remplacement de celle qui existait au sein de la maison de quartier, répond à l'évolution des besoins des habitants de l'agglomération ; cette nouvelle médiathèque aura un rayonnement encore plus large que la précédente. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la rénovation globale du quartier Cantepau et participe à la restructuration de plusieurs équipements du quartier.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 4 230 000 € TTC. Le rythme de mandatement est estimé à 1 210 000 € sur 2023 puis 2 350 000 € en 2024 et 670 000 € en 2025. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées. Les subventions attendues (dotation générale de décentralisation bibliothèque notamment) seront inscrites au budget après leur notification.

Montants en € TTC

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	1 210 000,00 €	2 350 000,00 €	670 000,00 €	4 230 000,00 €
dont : opération AP2023-01-construction médiathèque Rive Droite (002023003)	1 210 000,00 €	2 350 000,00 €	670 000,00 €	4 230 000,00
Recettes Prévisionnelles	1 210 000,00 €	2 350 000,00 €	670 000,00 €	4 230 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	1 210 000,00 €	2 350 000,00 €	670 000,00 €	4 230 000,00 €

Autorisation de programme n°AP2023-02 : modernisation de l'éclairage public - budget général

Ce projet de modernisation de l'éclairage public consiste en la modernisation d'une partie du parc dans le cadre de la résorption du nombre de luminaires à vapeur de mercure.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 3 500 000 € TTC. Le rythme de mandatement est estimé à 2 000 000 € sur 2023 puis 1 500 000 € en 2024. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €
dont : opération AP2023-02 Modernisation de l'éclairage public (002022005)	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €

Autorisation de programme n°AP2023-03 : station de ravitaillement en hydrogène – budget général

La création d'une station de ravitaillement en hydrogène de grande capacité sera réalisée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir remporté par l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, la communauté d'agglomération de l'Albigeois étant associée. Elle a pour but de développer des actions de formation et répondre ainsi au besoin de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 3 840 000 € TTC. Le rythme de mandatement est estimé à 240 000 € sur 2023 puis 3 600 000 € en 2024. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées. Les subventions attendues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir seront inscrites au budget après leur notification.

Montants en € TTC

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	240 000,00 €	3 600 000,00 €	3 840 000,00 €
dont : opération AP2023-03 Station de ravitaillement en hydrogène (002023004)	240 000,00 €	3 600 000,00 €	3 840 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	240 000,00 €	3 600 000,00 €	3 840 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	240 000,00 €	3 600 000,00 €	3 840 000,00 €

Autorisation de programme n°AP2023-04 : ateliers économiques sur la ZAC Innoprod – budget immobilier économique

Lors de la création de la zone Innoprod, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité disposer d'une offre de locaux pour l'ensemble des acteurs économiques. En complément de l'hôtel d'entreprises et de son extension à destination des activités tertiaires, la création des ateliers économiques permettra d'avoir une offre à destination des activités secondaires de type artisanal ou industriel.

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 2 000 000 € HT. Le rythme de mandatement est estimé à 200 000 € sur 2023 puis 1 700 000 € en 2024 et 100 000 € en 2025. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € HT (budget annexe assujetti à la TVA)

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	200 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €	2 000 000,00 €
dont : opération AP2023-04 Ateliers économiques sur la ZAC Innoprod (09202301)	200 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €	2 000 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	200 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €	2 000 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	200 000,00 €	1 700 000,00 €	100 000,00 €	2 000 000,00 €

Autorisation de programme n°AP2023-05 : Travaux sur le Pont-Vieux – budget général

Le montant de l'autorisation de programme est fixé à 6 000 000 € TTC, ce montant tenant compte de provisions pour aléa et révisions de prix compte tenu de la volatilité des prix des matières premières.

Le rythme de mandatement est estimé à 2 040 000 € sur 2023 puis 2 460 000 € en 2024 et 1 500 000 € en 2025. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées. Les subventions attendues (dotation générale de décentralisation bibliothèque notamment) seront inscrites au budget après leur notification.

Montants en € TTC

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 040 000,00 €	2 460 000,00 €	1 500 000,00 €	6 000 000,00 €
dont : opération AP2023-05 Travaux sur le Pont Vieux (00202307)	2 040 000,00 €	2 460 000,00 €	1 500 000,00 €	6 000 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	2 040 000,00 €	2 460 000,00 €	1 500 000,00 €	6 000 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	2 040 000,00 €	2 460 000,00 €	1 500 000,00 €	6 000 000,00 €

Révision de l'autorisation de programme n°AP 2019-04 : Cantepau demain - budget général

Le montant de l'autorisation de programme est porté à 9 493 734 € en raison de la prise en compte des hausses de coûts et des révisions prévisibles sur les marchés. Le montant de mandatement pour l'exercice 2023 est estimé à 3 650 782 €. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants en € TTC

Exercice	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 réalisé au 12/12/2022	2023 prévisionnel	2024 et suivants Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	6 480,00 €	68 754,21 €	99 809,33 €	147 996,39 €	3 650 782,00 €	5 519 912,07 €	9 493 734,00 €
dont : opération Cantepau demain (002019004)	6 480,00 €	68 754,21 €	99 809,33 €	147 996,39 €	3 650 782,00 €	5 519 912,07 €	9 493 734,00 €
Recettes Prévisionnelles	6 480,00 €	68 754,21 €	99 809,33 €	147 996,39 €	3 650 782,00 €	5 519 912,07 €	9 493 734,00 €
dont : FCTVA	1 062,98 €	11 278,44 €	16 372,72 €	24 277,33 €	598 874,28 €	905 486,38 €	1 557 352,13 €
Subventions ANRU					1 049 819,00 €	1 684 884,00 €	2 734 703,00 €
Autofinancement et emprunt	5 417,02 €	57 475,77 €	83 436,61 €	123 719,06 €	2 002 088,72 €	2 929 541,69 €	5 201 678,87 €

Autorisation d'engagement n°AE00202301 : Habitat info conseil ménages

Par délibération n° DEL2022_275 du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire a décidé de renouveler le partenariat avec l'agence départementale d'information pour le logement du Tarn (ADIL 81) pour la réalisation de prestations spécifiques en fonction des enjeux et des besoins du territoire, en lien avec l'élaboration de son troisième programme local de l'habitat.

Le montant de l'autorisation d'engagement est fixé à 15 000 € HT. Le rythme annuel de mandatement est estimé à 5 000 € de 2023 à 2025. L'échéancier de

paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montant en € TTC :

Exercice	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
dont : Habitat info conseil ménage (chapitre 011)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
dont : Autofinancement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 janvier 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE de créer quatre nouvelles autorisations de programme au budget primitif 2023 du budget général telles que présentées ci-dessus :

- construction médiathèque rive droite ;
- modernisation de l'éclairage public ;
- station de ravitaillement en hydrogène ;
- travaux sur le Pont-Vieux.

DÉCIDE de créer une nouvelle autorisation de programme au budget primitif 2023 du budget annexe immobilier économique telle que présentée ci-dessus :

- ateliers économiques sur la zone d'aménagement concerté Innoprod.

DÉCIDE de créer une nouvelle autorisation d'engagement au budget primitif 2023 du budget général telle que présentée ci-dessus :

- partenariat 2023-2025 habitat info conseil ménages.

DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme Cantepau demain, inscrite au budget général telle que présentée ci-dessus.

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2023, conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait le 14 février 2023,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Pierre DOAT